



Loi travail : Le 5 juillet et tout au long de l'été On ne lâche rien !

Les mobilisations depuis plus de 4 mois sont durablement ancrées dans le pays :

Cette loi dite « travail » minoritaire et rejetée dans le pays, est aussi condamnée par les instances sociales de l'ONU et de l'OIT. Le Gouvernement Français s'apprête à bafouer le droit du travail international et l'opinion majoritaire en passant cette loi au 49-3 !

Mais ce gouvernement n'en est pas à cela près, il faut y ajouter les provocations, la répression, le déni démocratique, la remise en cause de la liberté de manifester et le refus de négocier !

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL sont forces de propositions : elles ont appelé solennellement à plusieurs reprises le Président de la République à ouvrir des négociations et à suspendre les débats parlementaires.

**C'est par le mépris et la répression que répond le 1er ministre
et c'est donc par la mobilisation et la grève que la Fédération appelle les salarié-e-s des secteurs du Verre et de la Céramique à lui répondre !**

Dans les entreprises du verre et de la céramique les actions et les initiatives se poursuivent et les salarié-e-s restent très mobilisés ! Cela vaut le coup car l'attaque est sans précédent, à l'exemple du décrié article 2 :

L'article 2 c'est la possibilité de déroger aux accords de branches dans un sens moins favorable aux salariés sur les sujets tels que :

- la détermination du taux de majoration des heures supplémentaires ;**
- la rémunération des temps nécessaires à la restauration et aux pauses ;**
- l'assimilation des temps nécessaires aux opérations d'habillage et de déshabillage à du temps de travail effectif ou détermination de contrepartie ;**
- la mise en place des astreintes ;**
- le dépassement de la durée quotidienne jusqu'à douze heures ;**
- le dépassement de la durée hebdomadaire moyenne de travail dans la limite de quarante-six heures sur une période continue de douze semaines ;**
- la dérogation à la durée minimale du repos quotidien ;**
- la mise en œuvre des congés dans l'entreprise ;**
- la mise en place d'horaires à temps partiel ;**
- la détermination de la limite au nombre d'heures complémentaires ;**
- la détermination des délais de prévenance pour les changements d'horaires des salariés à temps partiel ;**
- les modalités de récupération des heures perdues ;**
- les modalités de report d'heures en cas d'horaires individualisés ;**
- la détermination des jours fériés et chômés ;**
- la durée des congés spéciaux ;**
- les délais de prévenance pour les astreintes ;**
- le droit à la déconnexion.**

Il faut y ajouter les thèmes déjà existants comme la fixation du contingent d'heures supplémentaires, les forfaits, l'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à l'année, le compte épargne et la journée de solidarité. C'est donc contre cette attaque sans précédent et pour préserver la hiérarchie des normes, élément protecteur pour tous et toutes les salarié-e-s que nous sommes déterminés et mobilisés !

Les mobilisations sous toutes les formes se poursuivront tout l'été et à la rentrée :

Les organisations syndicales CGT/FO/SOLIDAIRES/FSU/UNEF/UNL/FIDL appellent les salarié-e-s à participer aux mobilisations interprofessionnelles le 5 juillet !